



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/oieau/references-internationales/a/malte-2009-renforcement-des>

MALTE (2009) : Renforcement des compétences pour définir et mettre en oeuvre le Plan de gestion des Eaux de Malte, comme requis par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau



Date de mise en ligne : 2009

- OIEau - Références internationales -

OIEau

Renforcement des compétences pour définir et mettre en oeuvre le premier Plan de gestion des Eaux de Malte, comme requis par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau

Janvier 2009 - Septembre 2009

Bénéficiaire : Gouvernement maltais

Financement : Union Européenne

Contexte : L'Office International de l'Eau était en charge de la mise en oeuvre de ce projet qui avait pour objectif général de fournir une assistance à la République de Malte et aux deux autorités compétentes MEPA et MRA pour une mise en oeuvre effective des obligations de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. L'objectif spécifique du projet était le développement du premier Plan de Gestion des Eaux , incluant les eaux douces, souterraines et côtières.

Pour ce faire, les activités suivantes ont été mises en oeuvre par les experts de l'OIEau et des Agences de l'Eau françaises : " Révision des étapes précédents de mise en oeuvre de la Directive, identification des carences et besoins, définition des solutions à mettre en oeuvre pour les autorités compétentes MEPA et MRA dans le cadre du projet, " Identification et évaluation de toutes les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux pour les masses d'eau de surfaces, côtières et souterraines. " Développement d'une approche intégrée d'évaluation de l'efficacité et des couts de ces mesures, " Définition des objectifs environnementaux finaux pour toutes les masses d'eau, incluant l'identification et la justification de dérogations aux objectifs, " Mise en oeuvre d'une analyse économique de l'impact du programme de mesures sur les différents secteurs économiques ainsi que sur le principe de recouvrement des couts, " Elaboration d'une évaluation de ce programme de mesures sur les aspects relatifs au changement climatique (Climate check) " Implication des parties intéressés et du public pour la révision et la validation du plan de gestion proposé, " Définition d'un programme de mise en oeuvre du plan de gestion, détaillant les changement et améliorations requises sur les aspects réglementaires, législatifs et techniques.

Prestations : " Plan de Gestion et Programme de mesures " Analyse institutionnelle " Analyse économique et outils associés " Participation du public " Monitoring " Gestion des zones côtières